

## Communiqué de presse

Rabat 14 juillet 2021 – La Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) et l’Institut de recherche sur le cancer (IRC) ont signé, mercredi à Rabat, une convention de partenariat portant sur l’adhésion de l’Institut au programme DATA-Tika, qui vise à protéger le citoyen au sein de l’écosystème numérique.

Paraphée par le président de la CNDP, Omar Seghrouchni et le directeur de l’IRC, Karim Ouldlim, la convention vise l’accompagnement de la recherche biomédicale dans le contexte de la réglementation nationale et les normes internationales. “Les données de santé sont très sensibles et requièrent une protection et une attention particulières”, a souligné M. Seghrouchni, insistant sur la nécessité de cadrer l’usage de ces données pour qu’il soit cohérent avec les finalités annoncées préalablement. La CNDP est en discussion avec le ministère de la Santé et plusieurs conseils ordinaux dans le domaine de la Santé, a-t-il fait savoir dans une déclaration à la chaîne d’information de la MAP (M24), notant qu’avec l’IRC il s’agit de mettre en place “un ensemble de registres de tumeurs et un ensemble de données que ce secteur déploie”.

Il s’agit aussi de mener des réflexions sur l’importance de la protection de l’information génomique et l’accompagnement de la recherche-développement pour qu’elle puisse être pratiquée dans les meilleures conditions, sans être freinée par le réglementaire. “La protection des données à caractère personnel est un enjeu international”, a souligné, pour sa part, le directeur de l’IRC, faisant savoir que l’objectif de la convention signée est de faciliter la recherche biomédicale dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout en gardant la protection des données comme priorité nationale. La convention prévoit aussi la formation de chercheurs dans le domaine de la protection des données médicales et celles en lien avec la recherche biomédicale, a-t-il ajouté.

Les programmes DATA-Tika ont été mis en place par la CNDP en juillet 2020, dans le but de protéger le citoyen au sein de l’écosystème numérique. Ils se déclinent en trois formules, à savoir DATA-Tika Entreprises, DATA-Tika Institutions publiques et DATA-Tika Associations & ONG. Ces programmes permettront à l’adhérent d’alimenter, de façon proactive, les approches terrain de la CNDP, au lieu de se contenter de comprendre les actions à mener pour être en conformité avec la loi 09-08.